



Credit vendeur entre particulier

Par **parti75**, le **09/12/2008** à **14:21**

Bonjour,

Je voudrai vendre un appartement de 2 pièces, et l'acheteur me propose de lui vendre sous forme de "crédit vendeur" en 5 annuités.

Ma question, c'est de savoir de quelles sont les closes pour :

=> me protéger d'une eventuelle non paiement de la part l'acheteur.

=> dois-je mettre un taux d'intérêt obligatoirement?

=> est-ce que 5 annuités est possible ou il faut que l'acheteur me paiment des mensualité ?

Merci de votre aide.